

Les dépanneurs exigent une baisse des taxes sur le tabac

Revenu Québec reprend son dû

La Presse Canadienne

Les dépanneurs exigent une baisse importante des taxes sur le tabac dans l'espoir de relancer leurs affaires et d'enrayer la contrebande.

En conférence de presse hier devant l'Assemblée nationale, les représentants des marchands ont exhorté Québec et Ottawa à diminuer de moitié la ponction fiscale prélevée sur les cartouches de cigarettes.

Sondage à l'appui, les détaillants ont prétendu que les taxes élevées imposées depuis 2001 aux produits du tabac n'ont d'aucune façon contribué à réduire le taux de tabagisme. Bien au contraire, les taxes «excessives» ont fait fleurir la contrebande, qui offre des produits non contrôlés et plus toxiques, mais moins

chers et plus accessibles aux jeunes.

«Il y a plus de fumeurs, plus de jeunes fumeurs, plus de criminalité, et nous, en tant que dépanneurs, on se dit : c'est une honte, on n'accepte pas ça, il faut qu'on se batte», a dit le vice-président principal de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), Michel Gadbois.

D'après un sondage Léger Marketing réalisé pour le compte de l'ACDA auprès de 1010 Québécois, seulement 6 % de ceux qui ont cessé de fumer depuis 10 ans l'ont fait en raison du coût élevé des cigarettes. La vaste majorité, soit 61 %, ont abandonné leur habitude par souci de santé.

Aussi, de récentes données de Santé Canada révèlent une hausse du taux de tabagisme chez les jeunes de 20 à 24 ans. «Il y a une augmentation de 2 %. À quoi est

attribuable cette hausse chez les jeunes? Certainement pas aux prix puisqu'[ils] n'ont jamais été aussi élevés. Les jeunes fument plus et ils participent à la criminalité avec la revente [de cigarettes de contrebande] dans les écoles», a-t-il soutenu.

En laissant la contrebande de tabac gagner constamment du terrain, le gouvernement abandonne non seulement d'honnêtes détaillants à leur sort, mais il se prive aussi de revenus fiscaux substantiels, a fait valoir de son côté le président de l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires, Marc Fortin.

«Les Québécois perdent de 300 millions \$ à 400 millions \$ par année, et en incluant la taxe d'accise qui nous revient en péréquation, ce sont presque 650 millions \$ qui sont perdus par le gouverne-

ment, pour la santé et pour l'éducation», a-t-il évalué.

En réduisant de 70 \$ à 38 \$ le coût unitaire de la cartouche de cigarettes, les pouvoirs publics assèneraient un coup fatal au marché de la contrebande, croit-il.

FUNESTE DÉCISION

La Société canadienne du cancer estime pour sa part que les gouvernements prendraient une décision funeste en diminuant les taxes sur le tabac. En 1994, l'allègement fiscal sur les produits du tabac avait court-circuité la lutte contre le tabagisme chez les jeunes, a déclaré Robert Cunningham, analyste au sein de l'organisme.

Pour combattre la contrebande, il suggère à Ottawa d'accroître la pression sur Washington pour le démantèlement des usines illégales situées du côté américain de la réserve mohawk d'Akwesasne.

→ Jacques Dion, de Québec, et Roger Grant, de Lévis, ont tous deux été sanctionnés le 15 mai au palais de justice de Québec pour avoir contrevenu à la Loi sur l'impôt sur le tabac. Le premier a été reconnu coupable d'avoir eu en sa possession 10 000 cigarettes de contrebande. Dion a été intercepté en mars 2007 par des policiers de la Ville de Québec pour une infraction au Code de la sécurité routière. C'est à ce moment que les agents ont découvert les cigarettes dans son véhicule. Il a été condamné à payer une amende de 12 012 \$. Pour sa part, Grant a plaidé coupable et a reçu une amende de 535 \$. Les policiers de Lévis avaient trouvé chez lui 2800 cigarettes de contrebande lors d'une perquisition.

Jean-François Néron

Découvrez les conseils mode de Bernard Denault au www.bernarddenault.com

FRAUDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le couple plaide coupable

Guv Benjamin

Une fois la marchandise livrée, l'accusation de recel de biens de